

**KUMUN
LOCOAL MENDON**



Tél. 02 97 24 60 87

Fax. 02 97 24 55 98

Horaires : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h, et de 14h à 17h (fermé le mercredi après-midi). le samedi de 9h à 12h.

Courriel : accueil@locoal-mendon.fr

Site : www.locoal-mendon.fr

P E R M A N E N C E S

(sur rendez-vous)

M. MAJOU Jean-Maurice, Maire

jean-maurice.majou@locoal-mendon.fr

Lundi : 10H à 12H

Samedi : 10H à 12H

M. THUNET Gilles, Adjoint Environnement, Culture, Associations, Communication, Sport

gilles.thunet@locoal-mendon.fr

Samedi : 10H à 12H

Mme BESNARD Catherine, Adjointe Jeunesse, Affaires scolaires et social et C.C.A.S

(Centre Communal d'Action Sociale)

catherine.besnard@locoal-mendon.fr

Vendredi : 10H à 12H

Mme GOUELLO Elizabeth, Adjointe Relations Intercommunales

elizabeth.gouello@locoal-mendon.fr

Jeudi 10H à 12H

M. DEBETHUNE Nicolas, Adjoint Urbanisme, Travaux

nicolas.debethune@locoal-mendon.fr

Mercredi : 10H à 12H

M. LE SENECHAL Ronan, Adjoint Suivi des Travaux

Mme DEHOVE Murielle, Conseillère déléguée à la culture

Mme RIEUX Murielle, Conseillère déléguée aux écoles

Assistante sociale : Mme SIMONOFF

Lundi matin 09H à 12H

02 97 30 27 50

L'IMMEDIAT

« Petit Echo » des informations municipales n° 109

EDITO

Avec l'ensemble des élus et du personnel municipal, je vous souhaite tous mes meilleurs vœux pour cette année 2018 qui commence.

Pour chacun d'entre nous l'année 2017 a été marquée par des joies et peines.

Que cette nouvelle année soit riche de satisfactions pour vous-même, vos proches et qu'elle vous apporte joie, bonheur, santé et réussite.

Que les vœux que nous allons offrir tout au long du mois de janvier soient l'occasion d'oublier nos petites querelles pour mieux vivre ensemble.

Le Maire

Jean-Maurice MAJOU

Edito

Kennig e hran deoh me gwellañ héteù, àr un dro ged kuzuliérion ha labourizion én ti-kêr, aveid er blé deu vil ha tri-hwéh.

Joéieù ha poénieù d'es hun ambruget épad er blé treménet.

A-dal ma vo er blé neué karget a leuiné aveidoh hag ho kérentaj ged lan a joé, plijadur ha yehed.

Epad miz-genvér e kennigamb hon héteù, anséamb ankouéhaad hon tregasereh distér aveid gwellaad er vuhé a gevred.

Marù é er blé deu vil seiteg, biuet deu vil tri-hwéh !

En eutru maer.

Jean-Maurice MAJOU

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 20 Novembre 2017**

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2017

2. Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité, le 29 septembre dernier, de nouveaux statuts.

Compétence Assainissement :

Conformément à la loi NOTRe, l'exercice de la compétence « Assainissement » est optionnelle, à compter du 1^{er} janvier 2018, puis obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette compétence doit s'entendre comme incluant la gestion des eaux pluviales.

Compétence SAGE :

Afin de poursuivre son intervention en matière de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), il convient d'inscrire dans les statuts la compétence énoncée à l'alinéa 12 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement.

Dans le contexte de portage du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel, la Communauté de communes concourt à l'atteinte des objectifs environnementaux des bassins versants suivants :

- Ria d'Étel
- Rivière d'Auray (Loc'h et Sal)
- Côtiers Crac'h/Quiberon
- Côtiers Golfe du Morbihan

La Communauté de communes participe également à l'animation et à la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel.

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes.

3. Approbation du rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Au 1^{er} janvier 2017, AQTA s'est vu transférer, en application des dispositions de la loi dite « NOTRe » en date du 7 août 2015, les compétences suivantes :

- La promotion touristique dont la création d'offices de tourisme ;
- L'intégralité de la compétence création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire entraînant en l'espèce le transfert des zones suivantes :
 - Zone activité Plein Ouest de Quiberon ;
 - Zone activité Kergroix à Saint-Pierre Quiberon
- L'intégralité de la compétence aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage avec en l'occurrence le transfert de l'aire d'accueil du Manio située à Quiberon.

Ces transferts de compétence entraînent un transfert de charges devant faire l'objet d'une évaluation par la CLECT conformément au Code Général des Impôts. Concernant Local-Mendon, le montant de la dotation versée par AQTA dans le cadre de ces transferts de compétence est égal à zéro.

AQTA va mettre en place une taxe de séjour communautaire qui sera applicable à l'ensemble des communes membres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le rapport définitif de la CLECT

4. Approbation du rapport d'activités dans le domaine de traitement des ordures ménagères

Ce rapport a été examiné par la commission environnement d'AQTA du 8 juin 2017, puis par la commission consultative des services publics locaux le 30 juin 2017 et enfin par le conseil communautaire du 13 juillet 2017 est disponible sur le site internet www.auray-quiberon.fr.

A terme, la méthode du tri sélectif va changer, la finalité étant de jeter le moins de chose possible.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le rapport.

5. Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable et de l'assainissement

Ce rapport a été présenté au conseil communautaire le 29 septembre 2017. Il est consultable sur le site internet www.auray-quiberon.fr.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le rapport.

6. Sentier de randonnée Locoal-Mendon / Belz : signature de la convention avec le propriétaire

Le sentier de randonnée entre Belz et Locoal-Mendon passe par les parcelles YT n°80 et 152 appartenant à M. Michel Belz. Il convient donc de signer une convention prévoyant les conditions de traversée de ces terrains. Cette convention permet de décharger le propriétaire des terrains concernés de toute responsabilité et précise les obligations de chaque partie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer la convention.

7- Foncier

Ventes délaissés de voirie à Parctremenhoarn, à Kervihan et au Minihy.

8- Questions diverses

Mission Locale du Pays d'Auray. suivi 34 jeunes de la commune de moins de 26 ans.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 Décembre 2017

1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2017

2- Tarifs 2018 divers et Salle Emeraude

La commission finances du 23 novembre propose une augmentation de 1% des tarifs.

Location des chapiteaux :

- Les demandes de gratuité sont de plus en plus nombreuses. En 2017, sur les 28 locations de chapiteaux, 19 étaient gratuites et 9 payantes. La commission finances propose de mettre en place une gratuité par an pour les associations communales si l'activité pour laquelle la gratuité est demandée est d'intérêt communal.

- Montage pour les particuliers : La commission propose de fournir aux particuliers une notice de montage détaillée et de leur faire signer une décharge de responsabilité. Les agents n'aideront plus au montage du chapiteau qui sera seulement livré.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve les tarifs 2018.

3- Précisions imputations budgétaires Fêtes et Cérémonies

La Trésorerie demande à ce que les dépenses imputées aux deux articles budgétaires ci-dessous soient précisées :

- 6232 : Fêtes et Cérémonies : Dépenses liées aux fêtes nationales
- 6257 : Réception diverses : Dépenses liées aux autres événements (maisons fleuries, vernissages des expositions, vœux ...)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la nouvelle répartition.

4- Suppression du budget annexe de la Salle Emeraude

Compte tenu du montant des travaux prévus, le maintien du budget annexe de la Salle faussera le budget principal de la commune. En effet, le budget de la Salle est basé sur la subvention que donne la Commune et le montant que cette dernière devra verser dans le cadre des travaux amputera sa capacité d'autofinancement.

La Trésorerie conseille donc de le supprimer et de l'intégrer au budget communal ce qui n'empêchera pas d'avoir les informations sur le coût de fonctionnement de la Salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la suppression du budget annexe de la Salle Emeraude et son intégration au budget principal à compter du 1^{er} janvier 2018.

5- Indemnité de conseil au Trésorier

La législation prévoit la possibilité d'accorder au Trésorier l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux. Trois possibilités existent :

- Pas d'indemnité ;
- 100% de l'indemnité ;
- Détermination d'un autre pourcentage

Jusqu'à aujourd'hui les anciens trésoriers bénéficiaient de 100% de l'indemnité soit 653.01€ en 2016. Le Trésorier est responsable sur ses deniers propres des erreurs qu'il peut faire dans la comptabilité des communes. Cette indemnité sert en partie à couvrir les assurances auxquelles il cotise dans ce cadre.

Il est proposé d'allouer une indemnité au taux de 50%

Le Conseil Municipal, à la majorité des présents et représentés (21 voix pour, 2 abstentions), vote l'indemnité au taux de 50%.

6- Convention de répartition des frais du Sémaphore

Une convention prévoit la répartition des frais de fonctionnement du Sémaphore d'Etel entre le Conseil Départemental, la Compagnie des Ports du Morbihan et les Communes d'Etel, Sainte-Hélène, Belz, Plouhinec et Locoal-Mendon. Cette convention est arrivée à expiration et il convient de la renouveler. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Définition des frais de fonctionnement ;
- Modalités de répartition entre les signataires (0.5% pour Locoal-Mendon) ;
- Durée de la convention : 5 ans

A titre d'information, le coût pour la commune a été de 1918,47€ pour les 5 dernières années.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer la convention.

7- Mise en réseau des médiathèques

Une réflexion a débuté en janvier 2017 sur la mise en réseau des médiathèques existantes sur le territoire de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique. Les différents objectifs de cette mise en réseau sont d'augmenter la fréquentation des

bibliothèques/médiathèques, d'améliorer la qualité du service et des animations, de faciliter l'accès à l'offre, de favoriser la circulation des usagers et de développer les supports numériques (documents audio et vidéo). La médiathèque ne perdra en rien de sa spécificité.

De nouveaux services seront mis en place ainsi qu'un logiciel unique financé par AQTA. Cette dernière financera également 80% d'un équipement numérique de base pour les médiathèques (deux PC, une imprimante, une douchette et deux tablettes numériques).

Le Conseil Municipal, à la majorité des présents et représentés (22 voix pour, 1 abstention), décide d'intégrer le réseau des bibliothèques/médiathèques d'AQTA.

8- Convention Mélicènes et signature de demande de subvention

Comme chaque année, la commune va accueillir un spectacle du 18^{ème} festival Mélicènes. Il convient donc de signer la convention avec la ville d'Auray organisatrice du festival et de demander dans ce cadre une subvention au Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer la convention et à demander la subvention au Conseil Départemental.

9- Tarifs 2018 : CLSH / Cantine / Garderie

Concernant la cantine et la garderie la commission jeunesse propose une augmentation de 1% des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018. 46 familles bénéficient du tarif « social » (quotient <700) ce qui représente un coût de 1350€ pour la Commune du 1^{er} septembre au 30 novembre 2017.

Concernant le CLSH, la commission jeunesse propose une augmentation de 1% des tarifs à compter du 8 janvier 2018. Compte tenu de la mise en place du quotient familial, il est proposé de supprimer les réductions existantes.

Le Conseil Municipal, l'unanimité des présents et représentés vote les nouveaux tarifs 2018 ainsi que la suppression des réductions.

10- Devenir des TAP / Rentrée scolaire 2018 - 2019

Plus de 50 activités différentes ont été proposées aux enfants dans le respect de leur rythme entre 2014 et la rentrée scolaire 2017. Ainsi, ils ont pu pratiquer de l'initiation à la culture japonaise, de l'art visuel, du mandala, des sports atypiques, de la cuisine.... Quatorze prestataires extérieurs sont intervenus et 80% des enfants scolarisés ont participé à ces activités (177 enfants par jour). Le coût des TAP a été de 38 670€ sur 3 ans et demie.

Un sondage, réalisé fin novembre auprès des parents des deux écoles, indique le résultat suivant :

- 155 soit 72% souhaitent l'arrêt des TAP
- 54 soit 25% souhaitent le maintien des TAP
- 6 soit 3% ne se prononcent pas

Le comité de pilotage du 5 décembre et le conseil d'école de Hugues Aufray du 14 décembre ont proposé l'arrêt des TAP et le retour à la semaine de 4 jours. De nombreux parents ainsi que les enseignants ont souligné la qualité des activités et ont précisé que la demande d'arrêt de ces temps est due à la fatigue constatée chez les enfants.

L'ensemble du Conseil Municipal remercie les équipes qui ont mis en place les TAP et les ont menés jusque-là.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décident de ne plus organiser les Temps d'Activité Périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2018 et de revenir à la semaine de 4 jours.

11- Conseil Municipal des Jeunes / Don à l'association Les Nez Rouges

Le Conseil Municipal des Jeunes a organisé une boom le 25 octobre au profit de l'association Les Nez Rouges. 40€ ont été récoltés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de verser une subvention de 40€ à l'association Les Nez Rouges.

12- Dénomination des rues

Les plans des rues nommées sont disponibles en mairie et sur le site internet de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote la dénomination des voies telle que proposée.

13- Questions diverses

- Terrain situé à Belz et appartenant au CCAS de Locoal-Mendon : l'association des Chemins de Ronde a attaqué le permis d'aménager déposé par un promoteur. La mairie de Belz va défendre le dossier ;
- Point sur les finances communales : aucune décision modificative n'est nécessaire cette année. Toutefois, compte tenu des coupes qui avaient été faites lors de l'élaboration du budget, il n'y aura pas de grande surprise lors du compte administratif ;
- Population légale au 1^{er} janvier 2018 : 3424 habitants

David Le Sommer présente la carte annuelle des nids de frelons asiatiques. Il rappelle l'importance du piégeage et demande à ce que tous les nids constatés lui soient remontés afin de pouvoir intervenir.

Le compte rendu intégral du conseil municipal est consultable en mairie et sur le site internet de la commune

INFORMATIONS DIVERSES

Arbre de Noël Municipal

Mercredi 06 décembre, l'ensemble des élèves des deux écoles de la commune ont assisté au spectacle « (Même) pas peur du loup ! » à la salle Emerald. C'est à travers des courts métrages et la partition musicale créée par Olivier Leroy et Anne-Laure Bourget jouée en direct que l'ensemble des jeunes spectateurs ont pu assister à un spectacle de qualité notamment par l'association de subtiles compositions

et bruitages, de percussions du monde entier, d'instruments insolites, de claviers de différents types et d'objets détournés.

Vœux

La cérémonie des vœux à la population aura lieu le Vendredi 19 Janvier à 19H00 à la Salle Emeraude

Théâtre

Je marche dans la nuit par un chemin mauvais

De Ahmed Madani

Gus un ado de 18 ans est en froid avec ses parents. Ces derniers décident de l'envoyer se calmer à la campagne chez son grand-père. Les relations sont d'abord tendues, d'autant que le grand-père vient de perdre sa femme. Les deux hommes finissent par s'approprier. Mais le vieil homme a fait la guerre d'Algérie et la jeunesse de Gus fait remonter à la surface de vieux souvenirs.

Par la compagnie de l'Abreuvoir, Arzano (29)

Metteur en scène : Daniel Lechère

Samedi 20 Janvier à 20h30

Salle Emeraude

Tarifs : 8€ & 5€ pour les moins de 12 ans

Réservation possible en mairie

Printemps des artistes

La première rencontre de préparation pour l'édition du Printemps des artistes 2019 est prévue le Lundi 15 janvier à 20h30 à la mairie de Locoal-Mendon.

Carnaval 2018

Plus que 3 mois pour préparer vos chars, déguisements et chorégraphies !

Le carnaval se déroulera le samedi 24 mars à partir de 10H00.

Nettoyage de plage de la presqu'île du Verdon

Le nettoyage de la presqu'île du Verdon organisé par l'association Les Mains Dans Le Sable a réuni dimanche 17 décembre 50 participants, qui en 3 heures ont évacué plus de 260 kilos de déchets du rivage, entre le Verdon et le Roch.

Un tri sélectif a été réalisé à l'issue du ramassage

Page facebook : [Les mains dans le sable Morbihan](#)

Site internet : [les mains dans le sable](#)

Avez-vous un jardin ?

Savez-vous que des jardins partagés, en parcelle individuelle ou collective, vous sont proposés gratuitement par la municipalité. Ces jardins se trouvent à Mané Angl à Locoal et près des écoles primaires à Mendon. Des outils nécessaires pour un jardinage naturel et sans phyto peuvent être mis à votre disposition.

Depuis trois ans un petit groupe de sept personnes a préparé les parcelles qui fournissent déjà d'excellents résultats. Que vous soyez débutants ou confirmés, n'hésitez pas à rejoindre cette équipe, vous serez les bienvenus.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Richard ou Justine Dewar, par téléphone 02 97 24 53 03 ou par courrier électronique dewar.ceramics@orange.fr

Flash Sécurité routière

L'acquisition par la commune de deux radars pédagogiques est intéressante à bien des égards.

Tout d'abord ce matériel mobile permet de sensibiliser les automobilistes dans les secteurs où il convient d'être prudent.

De plus les enregistrements anonymes des vitesses nous renseignent sur le profil routier du lieu, sur le nombre de passages, sur leur répartition et sur la vitesse moyenne dite V85, vitesse en-dessous de laquelle roule 85 % des automobiles.

Ces informations sont importantes car elles permettent de donner une réalité à des impressions de vitesse et elles nous permettent de prendre en compte tous les problèmes de circulation.

N'hésitez pas à nous solliciter pour demander l'implantation temporaire d'un radar pédagogique dans votre village ou votre quartier.

Enfin, ces radars nous ont aussi permis d'identifier des sites et des créneaux horaires où des vitesses excessives se répètent régulièrement...Il n'est pas exclus que nous demandions le déplacement de la gendarmerie si la situation perdure.